

Résolution 1008

autorisant M^{me} Ana Roch, députée, à accepter le titre de Citoyenne d'Honneur de la Ville de Drenas (Kosovo)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève ;
- le courriel de demande de M^{me} Ana Roch du 31 octobre 2022 qui est annexé à la proposition de résolution ;
- le document officiel de la Ville de Drenas (Kosovo) annexé à la proposition de résolution,

autorise M^{me} Ana Roch à accepter le titre de Citoyenne d'Honneur de la Ville de Drenas (Kosovo).